

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 47 + 6 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. Y. KLEIN

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, Mme G. HUSZER - Suppléante -, MM. A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : M. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, Mmes L. MEHL, C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, C. MUNSCH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, MM. S. FERTIG. - Pouvoir à M. D. BURRUS -, P. GANGLOFF, Mme A. LEIPP, MM. J.L. RINIE, C. EICHWALD, Mme D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°33: Mise à jour de la politique d'action sociale et de protection sociale complémentaire conduite au bénéfice des agents communautaires

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu la délibération n°15 du 9 janvier 2017 portant adhésion de la Communauté de Communes au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin,

Vu la délibération n°7 du 16 novembre 2017 relative à la protection complémentaire du personnel communautaire, mise à jour par la délibération n°8 du 26 septembre 2019,

Vu la délibération n°8 du 16 novembre 2017 relative à la mise en place de titres-restaurant pour le personnel communautaire, modifiée par la délibération n° 1-4 du 19 décembre 2019,

Vu la délibération n°11 du 16 novembre 2017 attribuant un cadeau de naissance pour les enfants des agents de la communauté de communes,

Vu la délibération n°9 du 6 février 2020 portant réduction du coût d'inscription aux accueils périscolaires concédés et aux ALSH organisées en régie pour les enfants des agents communautaires,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa réunion du 29 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

*** d'APPROUVER** le règlement de l'action sociale et de la protection sociale complémentaire du personnel communautaire entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024 annexé à la présente délibération ;

* de CHARGER le Président de sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Yves KLEIN
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président